Commune de
Villaz

Assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2021
à 20h à la salle polyvalente de Villaz-st-Pierre

Présidence :	M. Jacques Wicht, Syndic
Conseil communal	Mme Laetitia Reynaud, Vice-Syndique Mme Nicole Aeschlimann Mme Stéphanie Egger M. Dominique Kaech M. Frédéric Moullet, M. Jean-Daniel Roux
Caissière	Mme Véronique Bovet
Secrétaire	Mme Christiane Rime
Présents :	87 personnes, majorité à 44 voix 85 personnes dès 20h30
Excusés :	Mme Patricia Zahno, M. Sébastien Clivaz, Mme Christiane Emery, M. Jacques Emery, Mme Danielle Gertsch, M. Olivier Gertsch, Mme Johanna Mettraux, Mme Marie Pillonnel, M. Vincent Guerin, Mme Norah Garressus, Mme Alix Gertsch, M. Sacha Fontaine
Scrutateurs :	MM. Dominique Burgy, Patrice Dervey, Louis Sallin

Assemblée communale convoquée conformément à la loi sur les communes par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 48 du 3 décembre 2021, par une convocation personnelle pour les citoyens habitant à Lussy et desservis par la poste de Romont, par circulaire tout-ménage pour les autres ainsi que par affichage au pilier public de chaque village et insertion sur le site internet.

A 20h, M. Jacques Wicht, Syndic, ouvre l'assemblée et a le plaisir au nom du Conseil communal de souhaiter la plus cordiale bienvenue pour la participation à cette assemblée communale ordinaire du mercredi 15 décembre 2021 dans la salle polyvalente de Villaz-St-Pierre.
Il salue plus particulièrement les jeunes citoyens de la Commune ayant obtenu leur majorité électorale en 2021 et invités à cette assemblée. Il les remercie d'être présents ce soir et y reviendra lors des divers.

Cette année 2021 étant des plus particulières pour les raisons que nous connaissons toutes et tous, nous vous recevons dans la halle polyvalente en tenant compte des normes et directives sanitaires afin que tout se passe au mieux. Le port du masque est obligatoire, nous avons mis à disposition du gel hydroalcoolique et maintenu l'espace entre les chaises. Nous vous remercions pour votre compréhension.

M. Jacques Wicht nomme des scrutateurs :

MM. Dominique Burgy, Patrice Dervey, Louis Sallin

M. le Syndic rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3, alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes (RLCo), la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune dès sa rédaction.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, M. Jacques Wicht demande, lors des interventions, que chaque citoyen se présente par ses nom et prénom et attend que la personne qui tient le micro soit proche de lui. Ces informations sont absolument nécessaires à notre secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de cette assemblée.

Tranctanda :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2021**
   (il n'est pas lu en assemblée mais pouvait être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)

2. **Budget 2022**
   (il pouvait être consulté sur le site internet de la commune et à l'administration communale 10 jours avant l'assemblée)
   - 2.1 Budget de fonctionnement
   - 2.2 Budget d'investissement
   - 2.3 Demandes de crédits
     - *2.3.1 Création d'une déchetterie et d'un bâtiment de l'édilité pour fr. 2'900'000.-*
     - *2.3.2 Villaz-st-Pierre – Création d'un passage sous voie – crédit de fr. 1'900'000.-*
     - *2.3.3 Villaz-st-Pierre – Z.I. Vivier - déplacement conduites eaux claires/eaux usées /eau potable pour fr. 411'000.-*
     - *2.3.4 Crédit d'étude pour la revalorisation des bâtiments à Villarimboud pour fr. 50'000.-*
     - *2.3.5 Réfection de la route de la Montagne à Lussy pour fr. 70'000.-*
     - *2.3.6 Crédit d'étude pour les Améliorations foncières pour fr. 61'000.-*
     - *2.3.7 Crédit pour la mise en place du plan comptable MCH2 pour fr. 50'000.-*
     - *2.3.8 Edilité – achat d'un tracteur pour fr. 45'000.-*
     - *2.3.9 Ecole - achat tableaux interactifs pour fr. 35'000.-*
   - 2.4 Rapport de la Commission financière
   - 2.5 Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement

3. **Finances communales :** augmentation de la limite de crédit du compte courant à fr. 500'000.-

4. **Planification financière**

5. **Règlements communaux sur le cimetière et de la chapelle mortuaire - approbation**

6. **Villarimboud – Société de laiterie – vente d'un parchet communal**

7. **COGL – approbation de la modification des statuts**

8. **RGV – approbation de la modification des statuts**

9. **ABMG – approbation de la modification des statuts**

10. **Divers**

Modification du tractanda : M. le Syndic donne les explications :

Une modification du tractanda doit être effectuée pour l'assemblée de ce soir avec l'annulation de deux points, à savoir :

***Point 5** : Règlement communaux sur le cimetière et de la chapelle mortuaire – approbation*

***Point 9** : ABMG – approbation de la modification des statuts*

L'annulation de ces deux points intervient pour les raisons suivantes :

Point 5 : les observations du Service des communes pour les deux règlements se sont avérées conséquentes et relativement complexes au niveau juridique. Aussi, du fait que notre Commune mette à disposition le cimetière et la chapelle mortuaire de la Commune de Villorsonnens pour le secteur de Grange-le-Battia, un parallèle doit être fait avec les règlements pour les deux communes. Le travail de finalisation desdits règlements se révélant relativement important, le Conseil communal a décidé de reporter cette approbation à l'assemblée du printemps 2022.

Point 9 : Une confusion a eu lieu quant à l'Association glânoise et il s'est avéré que les statuts ont déjà été validés par notre assemblée.

Selon l'art. 16 de la Loi sur les communes, c'est le Conseil communal qui présente les points figurant à l'ordre du jour ; d'où la possibilité de le modifier.

Dans ce contexte, nous demandons à l'assemblée d'approuver la modification du tractanda de l'assemblée de ce soir, par main levée :

La modification de l'ordre du jour telle que présentée est acceptée, à l'unanimité, par main levée, par :

Oui	**85**
Non	**0**
Absentions	**2**

Nouveau tractanda :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2021**
   (il n'est pas lu en assemblée mais pouvait être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)

2. **Budget 2022**
   (il pouvait être consulté sur le site internet de la commune et à l'administration communale 10 jours avant l'assemblée)

2.1 Budget de fonctionnement
2.2 Budget d'investissement
2.3 Demandes de crédits

- *2.3.1 Création d'une déchetterie et d'un bâtiment de l'édilité pour fr. 2'900'000.-*
- *2.3.2 Villaz-st-Pierre – Création d'un passage sous voie – crédit de fr. 1'900'000.-*
- *2.3.3 Villaz-st-Pierre – Z.I. Vivier - déplacement conduites eaux claires/eaux usées /eau potable pour fr. 411'000.-*
- *2.3.4 Crédit d'étude pour la revalorisation des bâtiments à Villarimboud pour fr. 50'000.-*
- *2.3.5 Réfection de la route de la Montagne à Lussy pour fr. 70'000.-*
- *2.3.6 Crédit d'étude pour les Améliorations foncières pour fr. 61'000.-*

2.3.7 *Crédit pour la mise en place du plan comptable MCH2 pour fr. 50'000.-*
2.3.8 *Edilité – achat d'un tracteur pour fr. 45'000.-*
2.3.9 *Ecole - achat tableaux interactifs pour fr. 35'000.-*
2.4 Rapport de la Commission financière
2.5 Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement

3. **Finances communales :** augmentation de la limite de crédit du compte courant à fr. 500'000.-
4. **Planification financière**
5. ~~**Règlements communaux sur le cimetière et de la chapelle mortuaire - approbation**~~
6. **Villarimboud – Société de laiterie – vente d'un parchet communal**
7. **COGL – approbation de la modification des statuts**
8. **RGV – approbation de la modification des statuts**
9. ~~**ABMG – approbation de la modification des statuts**~~
10. **Divers**

Avez-vous des remarques à formuler concernant le mode de convocation et du tractanda proposé à cette assemblée ?

Ce n'est pas le cas, cette assemblée est reconnue apte à délibérer.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 21 juin 2021

(il n'est pas lu en assemblée mais pouvait être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)

N'ayant pas de remarques, M. le Syndic passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 21 juin 2021 est approuvé, à main levée, par :

Oui	**84**
Non	**0**
Abstentions	**3**

2. Budget 2022

M. Jacques Wicht rappelle le déroulement de la présentation et l'approbation du budget 2022 qui vont se faire de la manière suivante :

- Présentation générale du budget de fonctionnement 2022
- Rapport de la Commission financière sur le budget de fonctionnement 2022
- Présentation générale du budget des investissements 2022
- Demandes de crédits
- Rapport de la Commission financière sur le budget d'investissement 2022
- Le budget de fonctionnement 2022 et le budget d'investissement 2022, dans leur ensemble seront soumis à votre approbation.

2.1 Budget de fonctionnement

M. le Syndic explique que l'établissement des budgets pour 2022 s'est effectué en mettant en œuvre la réforme du modèle comptable harmonisé, appelé communément MCH2. Ces nouvelles dispositions ont pour effet plusieurs modifications essentielles, quelques nouvelles normes à intégrer, avec notamment pour objectifs de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen, ainsi que d'accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

Ce passage à MCH2 demande des ajustements précis des chapitres comptables de la commune avec une redéfinition du patrimoine financier et cela jusqu'à 20 ans en arrière. Les comptes annuels et leurs annexes doivent donner une image aussi fidèle que possible de la réalité de la situation financière et du patrimoine de la collectivité. Ce principe de base induit des changements de pratiques sur les éléments que constitue la gestion financière de la commune.

Toutes ces adaptations ont requis un investissement laborieux de la part de notre Service des finances dont le travail a été accentué par le fait que notre Commune vient de fusionner et qu'il a fallu récupérer non seulement les données des anciennes Communes de Villaz-St-Pierre et La Folliaz, mais également celles des Communes de Lussy et Villarimboud.

Dans ce contexte, le budget 2022 a été élaboré dans le strict respect des directives de ce nouveau programme et a été présenté et discuté avec la Commission financière lors de deux séances.

La Commune récemment fusionnée, débutant une nouvelle législature, a établi les priorités nécessaires liées aux besoins d'une commune de notre envergure et également étudié les demandes des citoyens. Dans ce contexte, des investissements relativement importants vous sont proposés ce soir.

Le Conseil communal vous remercie d'avance pour votre compréhension du nouveau plan comptable et avec l'appui de la Commission financière s'efforcera de répondre au mieux à vos questions.

M. le Syndic donne des informations générales du budget de fonctionnement :

Fonds de fusion fr. 378'800.- : dans le budget de fonctionnement 2021, il y avait le fond de fusion alloué par le Canton qui y était inséré et bien sûr le montant était unique.

Caisse de compensation de l'Etat de Fribourg : fr. 264'000.-. Ce montant sera pris en charge par notre Commune dans les comptes 2021, au besoin avec un prélèvement sur la réserve générale.

Engagements de personnel :
- Mme Déborah Gilliard Schiliro à 50 % au secrétariat
- Un technicien à 100% en cours d'année prochaine
- Un employé de voirie dès le 1er janvier 2022 à 60 % pour la Commune de Villaz et 40 % comme fontainier pour le GAGN. Au fur et à mesure des années, il deviendra le fontainier officiel du GAGN à un taux de 100%.

Réévaluation des immobilisations : la réévaluation des immobilisations a été faite sur les investissements 2020-2021 de nos communes.

Patrimoine administratif : tous les bâtiments ont été mis en patrimoine administratif.

Patrimoine financier : les parchets communaux ont été inscrits en patrimoine financier.

Provisions (réserves) : ces dernières ont été faites pour la Protection civile, l'Adduction d'eau, l'Epuration et la Gestion des déchets.

Les réserves non obligatoires seront transférées à la fortune au 01.01.2022.
La bonne santé de la Commune a permis de rembourser les emprunts pour un montant de fr. 1'400'000.- avec les liquidités.

M. Jacques Wicht explique le pourcentage que représentent les charges liées régionales et cantonales avec l'appui d'un graphique projeté à l'écran.

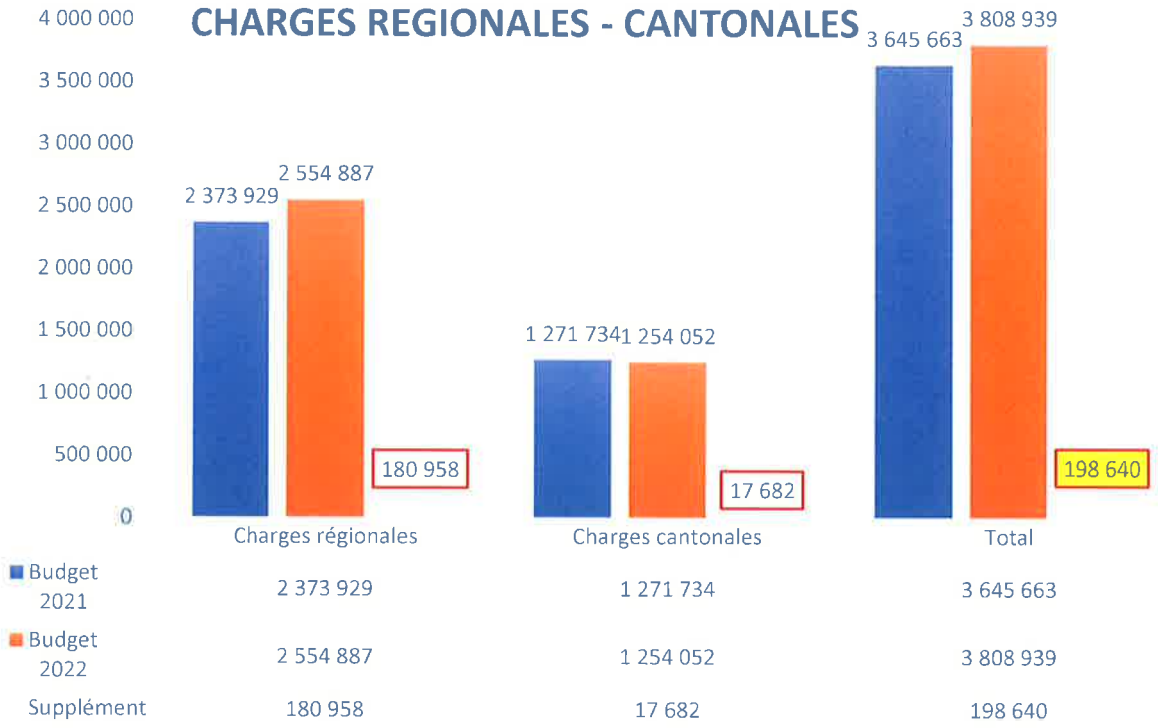

M. Jacques Wicht donne la parole à Mme Véronique Bovet pour la lecture des têtes de chapitre du budget de fonctionnement.

0 Administration générale	*fr. 1'237'292*	*fr. 163'066*
1 Ordre et sécurité publics, défense	*fr. 292'921*	*fr. 112'531*
2 Formation	*fr. 3'603'739*	*fr. 262'175*

M. Jacques Wicht précise que pour ce chapitre, il y a les modifications suivantes :

- achat de 8 ordinateurs pour les enseignants avec un leasing existant pour fr. 26'500.-
- le système de l'attribution des bourses d'apprentissage a été modifié avec la collaboration des Fondations Déposieux et Jordan.

3 Culture, sport et loisirs	*fr. 397'640*	*fr. 87'300*
4 Santé	*fr. 1'103'640*	*fr. 18'000*
5 Prévoyance sociale	*fr. 1'085'642*	*fr. 2'017*

M. le Syndic précise à l'aide du graphique projeté à l'écran qu'une augmentation est notifiée à raison de fr. 83'505.-.

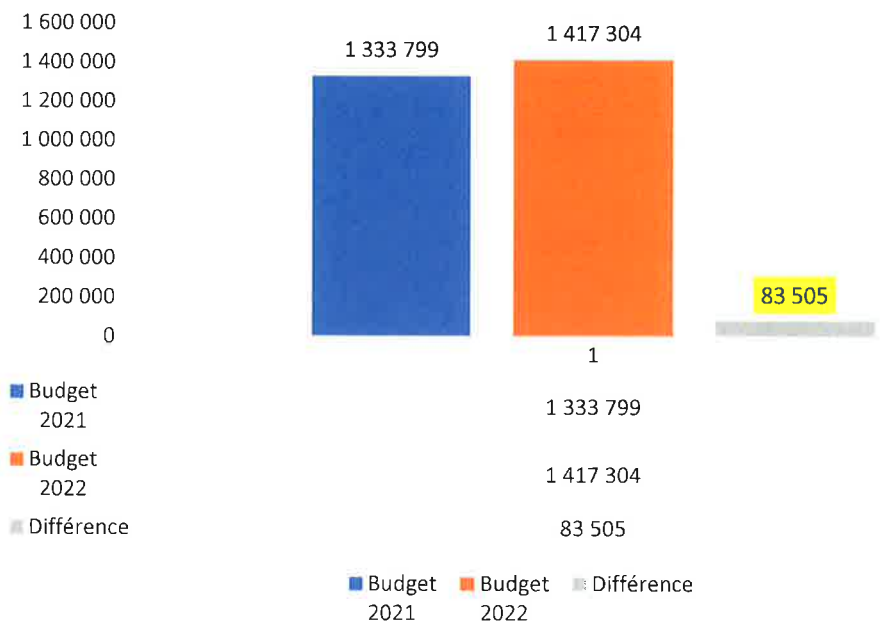

6 Trafic et télécommunication *fr. 773'015* *fr. 91'250*

7 Protection de l'environnement, améng. territoire fr. 1'207'750 *fr. 1'095'423*

Approvisionnement en eau : fr. 40'000.- pour vente d'eau hors commune facturée par le GAGN. M. le Syndic explique ce point qui est dû à la modification de la structure du GAGN.

8 Economie publique *fr. 45'216* *fr. 1'545*

9 Finances et impôts *fr. 99'584* *fr. 7'574'128*

M. Jacques Wicht donne les explications :

Impôts des personnes physiques (revenus/fortunes) :

- Basé sur la statistique fiscale cantonale 2019
- Pas possible d'augmenter de manières significative ces éléments, même si les comptes sont souvent meilleurs que le budget
- Tenue compte d'une partie des taux de progression cantonal négatifs, sans être trop pessimiste

Impôts sur les personnes morales :

- La compensation des cas de rigueur tombe dès 2022 pour fr. 90'000.-
- La compensation de base va jusqu'en 2026 tout en continuant à diminuer annuellement

Il relève qu'il est difficile de faire une comparaison avec les budgets précédents de MCH1.

Impôts personnes morales	*Comptes 2020*	*Budget 2021*	*Budget 2022*
Bénéfice	180'000	160'000	100'000
Capital	22'000	20'000	13'000
Compensation de base RF	101'628	75'691	51'412
Compensation cas de rigueur	90'000	90'000	0
	393'628	345'691	164'412
Différence 2020-2022		-47'937	-229'216
	100 %	- 12%	- 58%

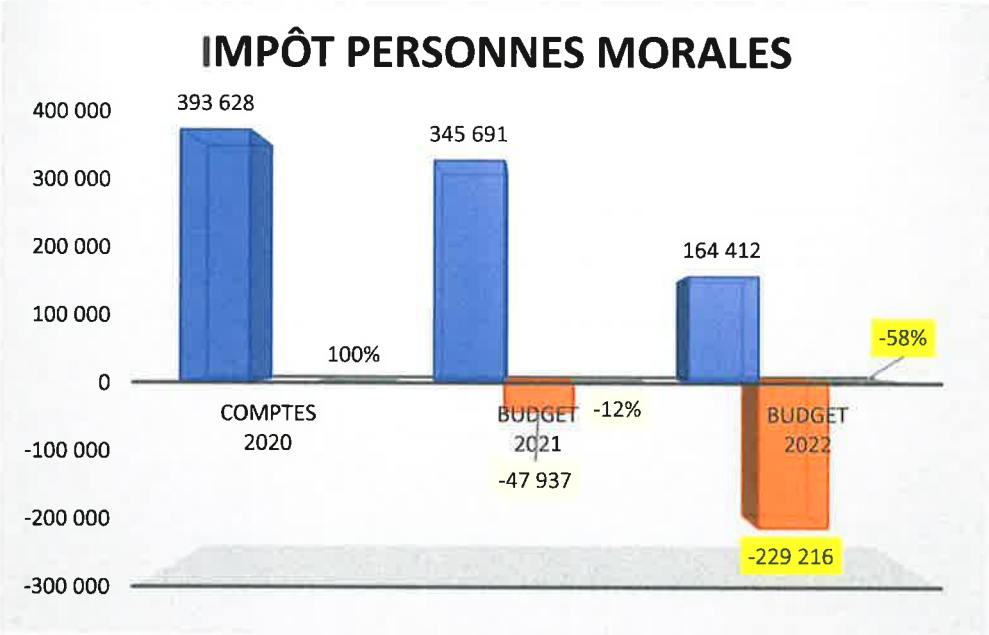

Prélèvement sur la réserve Ducroire (perte sur débiteurs) de fr. 60'000.-
- Bilan au 31.12.2020 – fr. 350'000.-

Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif
- Fr. 151'502 : différence entre amortissement MCH2/MCH1

Questions :

M. Jacques Python remercie Mme Véronique Bovet pour tout le travail effectué au vu de l'instauration du nouveau plan comptable qu'il a consulté et qui représente 120 pages. Il lui adresse ses sincères félicitations.
Il désire savoir où se trouve la participation communale pour l'Epicentre de Romont ?

Mme Bovet précise que la totalité pour le COGL est comptabilisé.

M. Jacques Wicht précise que cette participation se trouve sous le chapitre 2 Formation, Ecole du cycle d'orientation : c'est un chiffre complet qui comprend le COGL, le Bicubic et l'Epicentre. Le montant pour l'Epicentre s'élève à fr. 77'045.-

Le budget de fonctionnement a le résultat suivant :

Récapitulatif

Fonctionnement – récapitulatif		Budget 2021	
		Charges	Revenus
0	Administration	1'237'292	163'066
1	Ordre public	292'921	112'531
2	Enseignement et formation	3'603'739	262'175
3	Culte, culture et loisirs	397'640	87'300
4	Santé	1'103'640	18'000
5	Affaires sociales	1'085'642	2'017
6	Transports et communications	773'015	91'250
7	Protection – aménagement de l'environnement	1'207'750	1'095'423

8	Economie	45'316	1'545
9	Finances et impôts	99'584	7'574'128
	Totaux	***9'846'539***	***9'407'435***
	Excédent charges		***439'104***
	Totaux	***9'846'539***	***9'846'539***

Plus aucune question n'étant posée, M. Jacques Wicht passe la parole à M. Jacques Esseiva, Président de la Commission financière :

M. Jacques Esseiva donne lecture de son rapport (en annexe):

2.1 Budget de fonctionnement 2022

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour 2022. Tous les postes ont été passés en revue et les explications nécessaires ont été données par les membres du Conseil communal et la caissière. L'excédent de charge est vraiment impressionnant mais comme expliqué avant, il s'agit d'une année de transition. Il ne faut pas paniquer mais bien suivre, notamment l'année prochaine. Il n'y a plus la subvention pour la fusion qui améliorait le budget 2021. De plus, les frais liés, chiffres donnés par le Canton, augmentent et représentent près de 90% du budget. La marge de manœuvre est petite. La Commission financière pense qu'il est prématuré d'augmenter les impôts. Il faut encore attendre mais il est vrai que ce n'est pas une situation facile. Au sujet des charges non-liées, il n'y a quasiment pas de potentiel d'économie.

La Commission financière vous propose d'approuver ce budget de fonctionnement présentant un excédent de charge de fr. 439'104.00

M. Jacques Wicht remercie M. Jacques Esseiva pour son rapport.

Bien évidemment, le Conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver le budget de fonctionnement 2022 qui présente un excédent de charges de fr. 439'104.-, pour un total de charges de CHF 9'846'539.-

N'ayant pas de question de l'assemblée, M. le Syndic passe au point 2.2

2.2 Budget d'investissement 2022

M. le Syndic : vous avez pu le constater que la convocation à cette assemblée communale comportait 9 demandes de crédits plus ou moins importants. Ces demandes de crédits font suite, soit à un besoin, soit à une étude souhaitée par nos citoyens comme :

- Pour la déchetterie et l'édilité,
- A l'amélioration des voies de circulation et de relation entre le haut et le bas du village de Villaz-st-Pierre avec un nouveau passage sous voies CFF.
- Le déplacement et l'amélioration de nos conduites d'eaux en général avec la construction du centre professionnel appelé ACPC.

Les autres points sont d'ordre général pour l'avenir et le développement de la Commune.

La totalité des investissements représentent également quelques reports d'investissements non terminés ou exécutés, à savoir :

Investissements	*Charges*	*Produits*
Report	fr. 1'068'200	fr. -32'800
Crédits	fr. 5'582'000	fr. -17'500
	fr. 6'650'200	fr. -50'300

Il donne la parole à Mme Véronique Bovet pour la lecture du budget de fonctionnement 2022 en prenant uniquement les têtes de chapitres.

Récapitulatif :

Investissement – récapitulatif		Budget 2022	
		Charges	Produits
0	Administration générale	275'000	32'800
2	Formation	35'000	
3	Culture, sport et loisirs	60'000	
6	Transports et communications	3'596'100	17'500
7	Protection – aménagement de l'environnement	2'623'100	
8	Economie publique	61'000	
	Totaux	***6'650'200***	***50'300***
	Excédent charges		***6'599'900***
	Totaux	***6'650'200***	***6'650'200***

Aucune question n'étant posée, M. Jacques Wicht donne la parole à M. Jacques Esseiva, Président de la Commission financière.

M. Jacques Esseiva donne lecture de son rapport :

2.3 Budget des investissements 2022

A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'accepter ce budget dont les investissements se montent à fr. 6'650'200.-, pour un excédent de charges de fr. 6'599'900.-. Durant les deux dernières années, la Commune s'est concentrée sur la fusion et il n'y a eu que très peu d'investissements. Financièrement, la Commune peut absorber ces investissements.

M. Jacques Wicht remercie M. Jacques Esseiva pour son rapport et passe aux demandes de crédits.

2.3 Demandes de crédits

2.3.1 Création d'une déchetterie et d'un bâtiment de l'édilité pour fr. 2'900'000.-

M. le Syndic donne la parole à M. Frédéric Moullet, Conseiller responsable de la gestion des déchets. Le Groupe de travail peut également intervenir.

M. Frédéric Moullet présente le budget pour une nouvelle déchetterie. C'est un travail depuis un certain temps pour l'élaboration de ce nouveau projet. La discussion s'est portée sur le lieu de la déchetterie, puis il s'est avéré que la parcelle 444 sur le site de Villaz-st-Pierre était la meilleure solution car elle se trouve déjà en zone d'intérêt général et est propriété de la commune. Nous avons prévu deux bâtiments bien distincts pour ce projet : le bâtiment de l'édilité et le bâtiment de la déchetterie. Les avantages de regrouper la déchetterie et le Service de l'Edilité sont pertinents car pour l'instant on a trois sites différents de récolte et cela génère beaucoup de trafic en général. Aussi, il est relevé le problème avec les objets encombrants avec trois récoltes annuelles et une certaine quantité de déchets. La solution

était de créer un site pour réunir toutes ces récoltes, les encombrants et les déchets généraux. Une fois l'idée bien élaborée, cela permet d'avoir l'ensemble des récoltes sur le même emplacement avec les locaux de l'édilité au même endroit. Cette parcelle serait placée entre le terrain de foot et la laiterie.

M. Jacques Wicht complète en précisant que le projet a été présenté dans le bulletin communal de décembre.

Déchetterie (couvert à bennes, place pour déchets verts, place pour compacteur à poubelle, ...)	fr. 634'000.-
Aménagements extérieurs (places et accès goudron, clôtures et portail d'enceinte, verdure, ...)	fr. 623'000.-
Silo à sel	fr. 55'500.-
Halle édilitaire (bureau, sanitaires, local pause, hangar, garage, ...)	fr. 725'000.-
Frais secondaires (autorisations, taxes, assurances, ...)	fr. 57'500.-
Honoraires	fr. 226'500.-
Divers et imprévus	fr. 93'165.-
Total	**fr. 2'414'665.-**
Equipement d'exploitation (si achat)	fr. 278'000.-
TVA 7,7%	fr. 207'335.-
Crédit demandé	**fr. 2'900'000.-**

M. Frédéric Moullet commente les chiffres présentés pour ce projet de déchetterie et reprend les différentes positions. Il dit regrouper le sel avec un silo sur le site, générant une économie face à l'achat de sel au sac. Il cite les chiffres pour un total de fr. 2'414'665.- + l'organisation des bennes et la TVA et on arrive à fr. 2'900'000.-.

M. Jacques Wicht remercie M. Frédéric Moullet et présente le plan de financement :

Frais financiers			
Intérêts annuels	1.5 %	sur CHF 2'900'000.00	CHF 43'500.00
Amortissement annuel	3.0 %	sur CHF 2'900'000.00	CHF 87'000.00
Total			**CHF 130'500.00**

Questions :

M. Patrice Dervey demande quel système de taxe sera adopté : au poids ou au sac ?

M. Frédéric Moullet précise que le Conseil a privilégié le système au poids ; pour les sacs poubelles, une compacteuse sera mise à disposition afin de pouvoir y déposer les sacs en tout temps.

M. Jacques Wicht indique qu'avec cette benne comptacteuse, il y aura une carte à prépaiement et ainsi elle sera disponible en tout temps et également hors horaire d'ouverture.

M. Christian Sallin s'inquiète des personnes ne pouvant se rendre à la déchetterie pour cause de mobilité ; ainsi, il demande si le Conseil a pensé à cette situation ?

M. Jacques Wicht mentionne qu'actuellement de telles situations existent déjà ; ces personnes peuvent s'adresser à des proches ou des voisins pour une aide pour le dépôt de leurs déchets. Si cela est difficile, il y a la possibilité de s'adresser au bureau communal pour mettre en place une organisation.

Mme Maya Fontaine demande s'il y aura une compacteuse dans chaque village ?

M. Frédéric Moullet répond par la négative ; l'ensemble de récolte sera réuni sur le seul site de Villaz-st-Pierre et la compacteuse pour les sacs poubelles sera accessible 24h/24.

M. Jacques Wicht explique le plan de la déchetterie avec les différents endroits pour les diverses récoltes : silo à sel, récupération des déchets verts, etc. Puis il y a le bâtiment de l'édilité avec un bureau, des disponibilités sanitaires ainsi que différentes halles non chauffées pour le dépôt de matériel et de véhicules et chauffée pour un atelier de réparation. Il relève que M. Romain Marmy, notre employé communal, a une formation de mécanicien et fait déjà actuellement des réparations sur nos véhicules et machines. Le site sera entouré d'un grillage d'une certaine hauteur. Il relève que les vestiaires du club de football ne seront pas impactés.

Mme Valentine Allemann demande si le système au poids sera aussi imposé pour les déchets encombrants ?

M. Jacques Wicht indique qu'actuellement le règlement pour la gestion des déchets n'est pas encore élaboré. Il faudra évaluer soit une taxe de base différente ou alors une taxe au poids. Le Conseil part du principe du « pollueur-payeur » et ainsi, la taxe au poids paraît être la meilleure solution.

M. Vincent Defferrard demande si le couvert sur les bennes est vraiment nécessaire ? sans cela, une économie sur l'investissement pourrait être faite.

M. Frédéric Moullet mentionne que plusieurs systèmes ont été étudiés. Si le lieu n'a pas de couvert, les bennes devront être munies d'un capot, ce qui relève d'un travail supplémentaire lors des échanges de bennes donc un coût supplémentaire.

M. Jacques Wicht complète en mentionnant que ce lieu de récolte n'est pas fermé sur les 4 côtés juste un toit qui sera valorisé par une installation solaire de panneaux photovoltaïques.

M. Pierre-Alain Chassot demande si le système de récolte des déchets verts sera identique au système actuel du Pont de la Glâne ?

M. Frédéric Moullet indique qu'actuellement la récolte se fait avec des mégablocs avec séparation mais pour le nouveau projet, cela est en discussion afin de trouver le meilleur système.

M. Jacques Wicht précise que l'élimination des déchets sera plus régulière que maintenant au Pont de la Glâne. Actuellement, M. Joël Waeber récupère ces déchets pour son compost. Avec la nouvelle organisation, on fera tourner le système pour ne pas avoir d'odeurs ou d'autres inconvénients.

M. Jean-Claude Pache demande ce qu'il en est du projet de déchetterie intercommunale sur Romont ?

M. Jacques Wicht précise que notre Commune attend toujours des nouvelles de Romont. Le projet devait se faire derrière les citernes avec un bâtiment de la déchetterie ; cela étant, la Commune de Romont n'a jamais eu l'autorisation de construire car les Services cantonaux ont relevé la trop proche proximité des citernes en cas d'accident (d'avion par exemple). Actuellement, rien n'est prévu par la Commune de Romont. La Step de Romont devrait, à moyen terme, être absorbée par la Step d'Autigny ; cela libèrerait donc un emplacement.

M. Jacques Python revient sur une discussion d'il y a quelques temps qui demandait d'étudier la possibilité de mettre de côté les dépôts des citoyens qui seraient réutilisables. Est-ce qu'il y a eu un questionnement à ce sujet pour que d'autres personnes puissent en disposer ?

M. Jacques Wicht mentionne qu'actuellement il n'y a pas eu de discussion à ce sujet mais peut très bien se faire après que le site soit créé et ceci avec d'autres intervenants. Il faut garder à l'idée que cela implique beaucoup plus de précision et de règlementation. Cela sera certainement discuté et élaboré au sein du Groupe de travail.

M. Jean-Luc Chassot aborde le sujet de l'extension de la zone sportive. Il convient que la zone pour la déchetterie est tout à fait appropriée mais qu'en est-il de la zone pour le sport ? La Commune s'agrandit et il se peut qu'il y ait un intérêt pour d'autres sports et il serait important que cela soit pris en compte.

M. Jacques Wicht indique qu'avec les plans d'aménagements communaux, on est tributaire de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire). Sur Villaz-st-Pierre, on a la chance de pouvoir créer des zones. Cela étant, les zones à bâtir doivent faire la balance avec les zones agricoles avec les échanges. Dans le plan directeur régional, on va mettre à disposition des zones. Dans le plan directeur communal, à 15 ans, on remettra des ZIG (zone d'intérêt général) et par la suite, il y aura cette possibilité.

M. Freddy Panchaud prend la parole et donne l'avis de la Commission d'aménagement. Il remercie le Conseil pour la présentation du projet qui s'inscrit dans l'évolution de la commune ; étant essentielle. La Commission d'aménagement a pu accompagner le groupe de travail pour ce projet dans sa globalité. Le 14.07.21, avec une première présentation puis le 25.08.21 avec le projet ajusté face aux observations de la Commission et ensuite le 29.09.21 pour la présentation du budget 2022. Le projet répondait en tous points aux vœux de la Commission d'aménagement et cette dernière encourage l'assemblée à accepter le crédit proposé.

M. François Jacquat demande si le local pour les véhicules est suffisamment grand ?

M. Frédéric Moullet indique que la halle est divisée en trois parties : une surface de stockage ; les bureaux et une petite partie pour les travaux d'entretien. La halle telle que présentée devrait répondre au manquement actuel de surface de stockage et pour les véhicules.

M. David Oberson félicite l'Exécutif communal pour ce projet qui représente un bon pas en avant pour la gestion des déchets. Il demande si la liaison du chemin piétonnier jusqu'à la laiterie sera conservée ?

M. Jacques Wicht précise que ce lieu sera en évaluation lors du projet de construction de l'ACPC avec les différentes liaisons requises, à savoir les arrêts de bus. Cela étant, la liaison jusqu'à la laiterie sera maintenue.

M. Gérard Chammartin, qui né en 1950, précise que l'assemblée va voter un budget de 3Mio avec un projet tout à fait correct. Cependant, il demande si c'est bien ce projet qui sera mis à l'enquête ?

M. Jacques Wicht relate la chronologie de la préparation du projet qui, dans un premier temps, a été élaboré avec le bureau de géomètre Géosud puis une discussion s'est faite avec l'établissement d'un cahier des charges pour le plan de la nouvelle déchetterie. L'arrêt de bus prévu est actuellement en attente car une discussion est ouverte avec les Services

cantonaux et l'ACPC. Cela étant, le projet présenté établi par le bureau Module SA a été finalisé en détail et c'est le projet présenté.

M. Jacques Python relève que dans le plan présenté il y a dès la gauche une partie pour le stockage, puis un bureau et un atelier. Cela lui paraitrait plus cohérent de changer la répartition afin que les deux halles non chauffées soient contiguës et pour ainsi faire une économie d'énergie.

M. Frédéric Moullet mentionne que cela a été discuté et pensé ainsi par rapport aux surfaces de chauffage ; la partie de gauche pas chauffé et tempéré, le reste étant chauffé ; c'est ainsi.

M. le Syndic donne la parole à la Commission financière, son président, M. Jacques Esseiva.

M. Jacques Esseiva donne lecture de son rapport :

2.3.1 : Création d'une déchetterie et d'un bâtiment de l'édilité pour fr. 2'900'000.-

A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 2'900'000.- Toute les explications ont déjà été fournies par le Conseil communal. Nous nous permettons d'ajouter que ce sujet semble important pour la population car lors de chaque assemblée, il y a des remarques à ce sujet. Ce projet figure dans la planification financière depuis des années, ce n'est donc pas une surprise. De plus, financièrement, la commune peut absorber cet investissement.

N'ayant plus de question, M. le Syndic passe au vote.

La demande de crédit pour la création d'une déchetterie et d'un bâtiment de l'édilité pour un montant de fr. 2'900'000.- est acceptée, à main levée, par

Oui	**79**
Non	**0**
Abstentions	**6**

M. Jacques Wicht remercie l'assemblée d'avoir accepté ce crédit. Il est content de la confiance témoignée sur un sujet déjà abordé à plusieurs reprises.

2.3.2 Villaz-st-Pierre – création d'un passage sous-voies – crédit de fr. 1'900'000.-

M. Jacques Wicht présente le sujet. Dans la suite de l'évolution de ce dossier, durant l'automne, la convention de financement a été élaborée par le Canton, les CFF et la Commune. Celle-ci a été vérifiée par les juristes de la DAEC et est en cours de signature. La participation communale est fixée à fr. 1'900'000.-. La participation cantonale ayant été acceptée par le Grand Conseil fribourgeois le 21 mai 2021 et la participation des CFF en juillet dernier, la Commune doit voter le crédit concernant son engagement pour cette réalisation. Cet engagement nous permettra de participer aux coûts des différentes études ainsi que l'achat du terrain appartenant au Bénéfice Curial.

Financement de la totalité de cet investissement par un emprunt.

Frais financiers

Intérêts annuels	1.5 %	sur CHF 1'900'000.00	CHF	28'500.00
Amortissement annuel	3 %	sur CHF 1'900'000.00	CHF	57'000.00
Total			**CHF**	**85'500.00**

Questions :

M. David Oberson demande si des mesures telles que contrôle de la vitesse, raccords routiers ont été pensées pour la Route de la Gare au vu de la fermeture du passage à niveau ?

M. Jacques Wicht explique qu'actuellement, on doit voter l'aspect financier du projet. Quant à la Route de la Gare, il y a actuellement deux lignes de bus. Dans le nouveau projet, il y aura certainement une mini-gare routière pour le transit mais tout cela sera élaboré au fur et à mesure de l'affinage du projet.

M. Gérard Chammartin, né en 1950, mentionne les deux ronds-points qui seront présents. Il demande si le passage sous-voies de la Gilla sera maintenu ?

M. Jacques Wicht précise que le Chemin de la Gilla ne peut pas être maintenu ; afin de respecter les normes pour le passage du trafic ferroviaire, ce passage devrait être consolidé et cela représente des travaux d'un montant de 1.5 Mio qui devrait être pris en charge par la commune. Ce qui n'est pas possible au point de vue financier.

M. Gérard Chammartin, né en 1950, se demande où vont passer les piétons ?

M. Jacques Wicht explique qu'à la gare il y aura des rampes d'accès prévues pour les usagers.

M. Gérard Chammartin, né en 1950, demande si la prise en charge financière est pour la commune ou les CFF ?

M. Jacques Wicht indique que selon les CFF c'est à la charge de la commune ; ils ont essayé de trouver une solution pour aller d'un quai à l'autre.

M. Joseph Rhême demande si le montant de fr. 1'900'000.- est forfaitaire ou c'est un pourcentage du coût ?

M. Jacques Wicht indique qu'il s'agit d'un montant forfaitaire, en déduction de la part cantonale.

M. Raphaël Nicolet demande si le tracé rouge sur le plan est définitif ?

M. Jacques Wicht précise que cela a été repris pour le Grand Conseil fribourgeois. L'étude va définir le tracé correct.

M. Raphaël Nicolet se demande si éventuellement il y aura un passage en Baudia ?

M. Jacques Wicht répond par la négative.

M. David Oberson s'enquiert du nouveau tracé de la route qui sera communal ou cantonal ?

M. Jacques Wicht mentionne que cette partie de route sera communale.

M. David Oberson relève qu'étant donné qu'il sera à charge de la commune, est-ce qu'un trottoir est prévu ?

M. Jacques Wicht mentionne qu'en l'état du projet, il est difficile de dire s'il y aura un trottoir et une piste cyclable. Le canton apporte sa participation mais cette route ne sera pas cantonalisée.

M. le Syndic donne la parole à la Commission financière.

M. Jacques Esseiva se prononce pour la Commission financière :

2.3.2 Villaz-st-Pierre – création d'un passage sous voie – crédit de fr. 1'900'000.-

A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 1'900'000.- Les dépenses seront étalées sur plusieurs années. La Confédération et la Canton se sont enfin décidés à agir. Il ne faut pas manquer le « train ». Financièrement, la commune peut absorber cet investissement.

N'ayant plus de question, M. le Syndic transmet le message du Conseil communal qui recommande d'accepter la participation communale à la réalisation d'un passage sous-voies à Villaz-St-Pierre. Il sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un crédit d'investissement de fr. 1'900'000.-. Ainsi, il passe au vote.

La demande de crédit pour *Villaz-st-Pierre – création d'un passage sous voies – crédit de fr. 1'900'000.-* est acceptée, à main levée, par

Oui	**84**
Non	**1**
Abstention	**0**

2.3.3 Villaz-st-Pierre – Z.I. Vivier - déplacement conduites eaux claires/eaux usées /eau potable pour fr. 411'000.-

M. Jacques Wicht donne la parole à M. Jean-Daniel Roux pour la présentation de ce crédit.

M. Jean-Daniel Roux donne les explications liées à ce crédit. Le bâtiment de l'ACPC devant être construit ; des conduites communales d'eau traversaient les parcelles concernées. Ainsi elles doivent être déplacées ; on va les mettre en limite de parcelle afin de ne pas devoir apporter une nouvelle modification par la suite. Il y a aussi une traversée de route cantonale pour la mise en séparatif du quartier du Blessonney et ceci à terme. Aussi, des prestataires pour l'électricité et le gaz participeront à ce projet car leurs conduites seront incluses dans la fouille prévue.

Financement de la totalité de cet investissement par un emprunt.

Frais financiers				
Intérêts annuels	1.5 %	sur CHF 411'000.00	CHF	6'165.00
Amortissement annuel	1.25 %	sur CHF 411'000.00	CHF	5'138.00
Total			**CHF**	**11'303.00**

Questions :

M. David Oberson demande pourquoi la commune doit payer ces travaux de déplacement du fait qu'il s'agisse d'un projet cantonal pour l'ACPC ?

M. Jacques Wicht précise qu'il en relève de la loi ; c'est la commune qui doit prendre en charge de tels frais. Les conduites n'ont peut-être pas été bien mises en place à l'époque et par la suite, il y a eu la mise en zone industrielle. Une discussion est en cours avec l'ACPC pour cela mais on ne sait pas encore quand ce sera arrêté.

M. Jean-Daniel Roux mentionne un arrêté du Tribunal fédéral et pour lequel c'est bien à charge de la commune pour le déplacement des conduites communales.

M. le Syndic remercie M. Jean-Daniel Roux et donne la parole à la Commission financière.

M. Jacques Esseiva donne lecture du préavis :

2.3.3 Villaz-st-Pierre – Z.I. Vivier - déplacement conduites eaux claires/eaux usées /eau potable pour fr. 411'000.-

A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 411'000.- Toutes les explications ont déjà été fournies par le Conseil communal. Financièrement, la Commune peut absorber cet investissement.

N'ayant plus de question, M. le Syndic transmet le message du Conseil communal qui recommande d'accepter le crédit pour le déplacement de ces conduites. Ainsi, il passe au vote.

La demande de crédit pour Villaz-st-Pierre – Z.I. Vivier - déplacement conduites eaux claires/eaux usées /eau potable pour fr. 411'000.- est acceptée, à main levée, par

Oui	**84**
Non	**0**
Abstention	**1**

M. Jacques Wicht remercie l'Assemblée pour l'acceptation de ce crédit.

2.3.4 Crédit d'étude pour la revalorisation des bâtiments à Villarimboud pour fr. 50'000.-

M. Jacques Wicht donne la parole à Mme Laetitia Reynaud pour la présentation de ce crédit.

Mme Laetitia Reynaud présente le dossier. La revalorisation de ces bâtiments avait déjà été réfléchie par le Conseil communal de l'ancienne Commune de La Folliaz, prenant en compte les deux bâtiments, la zone de terrain de jeux et l'ensemble de l'emplacement. A l'école des filles, l'isolation du bâtiment n'est plus adéquate. Le chauffage central pour les trois bâtiments (deux écoles et salle communale) fonctionne au mazout et a un certain nombre d'années, ce qui fait que des faiblesses se démontrent engendrant des coûts pour les réparations. La revalorisation tiendra compte de ce qui est déjà en place tel que les locaux utilisés par les sociétés locales, la place de jeux, l'arrêt de bus pour l'école primaire. Aussi, l'éventualité de la création d'appartement a été soulevée mais est-ce bien judicieux d'en créer vu le marché actuel ? Le crédit d'étude sera utilisé pour évaluer les possibilités avec éventuellement la création d'une boîte à idées pour les citoyens. Toutes ces idées seront mises ensemble pour une adaptation adéquate.

Financement de la totalité de cet investissement par un emprunt ou les liquidités.

Frais financiers					
Intérêts annuels	1.5 %	sur CHF	50'000.00	CHF	750.00
Amortissement annuel	3.0 %	sur CHF	50'000.00	CHF	1'500.00
Total				**CHF**	**2'250.00**

M. Laurent Magnin, vice-président de la fanfare Villaz-st-Pierre, relève que sa société est la seule de la Glâne n'ayant pas de locaux. Le local utilisé actuellement est partagé avec le chœur-mixte et ainsi il faut chaque fois tout ranger. Il demande comment faire pour avoir un local ?

Mme Laetitia Reynaud précise qu'il n'y a rien de décider actuellement. Il faut que la Fanfare de Villaz-st-Pierre fasse leur demande et si elle est prête à venir sur Villarimboud.

M. le Syndic remercie Mme Laetitia Reynaud et donne la parole à la Commission financière.
M. Jacques Esseiva donne lecture du préavis :

2.3.4 Crédit d'étude pour la revalorisation des bâtiments à Villarimboud pour fr. 50'000.-

A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 50'000.- Lors de la fusion, le centre du village de Villarimboud avait toujours été au cœur des discussions. Il est temps de faire quelque chose. Financièrement, la Commune peut absorber cet investissement.

N'ayant pas de question, M. le Syndic transmet le message du Conseil communal qui recommande d'accepter le crédit pour cette revalorisation des bâtiments de Villarimboud. Ainsi, il passe au vote.

La demande de crédit pour la revalorisation des bâtiments à Villarimboud pour fr. 50'000.- est acceptée, à main levée, par

Oui	**84**
Non	**0**
Abstention	**1**

M. Jacques Wicht remercie l'Assemblée pour son vote positif.

2.3.5 Réfection de la route de la Montagne à Lussy pour fr. 70'000.-

M. Jacques Wicht donne la parole à M. Dominique Kaech pour la présentation de ce crédit.

M. Dominique Kaech présente le dossier. Il s'agit d'un petit tronçon entre la cabane et l'étang de la forêt ; il est en très mauvais état et peut s'avérer dangereux. C'est une distance d'environ 200 m. Selon une convention avec l'Armée, une participation de cette dernière est prévue.

Financement de la totalité de cet investissement par un emprunt ou les liquidités.

Frais financiers CHF 70'000.- ./. CHF 17'500.- de subvention.

Intérêts annuels	1.5 %	sur CHF	52'500.00	CHF	788.00
Amortissement annuel	3.0 %	sur CHF	52'500.00	CHF	1'575.00
Total				**CHF**	**2'363.00**

M. André Repond relève qu'il n'a rien contre cette réfection mais il utilise le chemin de Cocagne qui lui parait plus dangereux que celui de la Montagne de Lussy.

M. Jacques Wicht précise que ce chemin sera concerné lors de la discussion du point suivant du crédit pour les Améliorations foncières.

M. le Syndic remercie M. Dominique Kaech et donne la parole à la Commission financière.

M. Jacques Esseiva donne lecture du préavis :

2.3.5 Crédit d'étude pour la réfection de la route de la Montagne à Lussy pour fr. 70'000.-

A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 70'000.- La Commune va recevoir une subvention de fr. 17'500.-, ce qui donne un montant net de fr. 52'500.-. Financièrement, la Commune peut absorber cet investissement.

N'ayant plus de question, M. le Syndic transmet le message du Conseil communal qui recommande d'accepter le crédit pour la réfection de la route de la Montagne à Lussy. Ainsi, il passe au vote.

La demande de crédit pour réfection de la route de la Montagne à Lussy pour fr. 70'000.- est acceptée, à main levée, à l'unanimité.

2.3.6 Crédit d'étude pour les Améliorations foncières pour fr. 61'000.-

M. Jacques Wicht donne la parole à M. Dominique Kaech pour la présentation de ce crédit.

M. Dominique Kaech indique que ce crédit va permettre d'étudier l'état des routes pour les dessertes de ferme, chemin de Cocagne et remaniement foncier et bien d'autres petits chemins. Une subvention est allouée et pour l'étude et pour les travaux à effectuer.

Financement de la totalité de cet investissement par un emprunt ou les liquidités.

Frais financiers					
Intérêts annuels	1.5 %	sur CHF	61'000.00	CHF	915.00
Amortissement annuel	3.0 %	sur CHF	61'000.00	CHF	1'830.00
Total				**CHF**	**2'745.00**

M. Joseph Rhême approuve la démarche très intelligente avec les améliorations foncières. Il indique qu'il ne faut pas être avare dans les budgets ; les travaux peuvent se réaliser selon les disponibilités de la commune et des subventions sont octroyées. Il félicite le Conseil car il y a un réel intérêt pour les promeneurs et les agriculteurs.

M. Jacques Wicht précise qu'il y a environ 42 tronçons pour une longueur de chemin de 19km, sur notre territoire communal, donc c'est relativement important.

Mme Danielle Chassot demande, si dans le cadre de cette étude, le bienfondé de supprimer ou restreindre la circulation sur certains chemins a été pensé ? C'est en tant que promeneuse qu'elle s'en inquiète.

M. Jacques Wicht confirme que cela fait partie de l'étude.

M. le Syndic remercie M. Dominique Kaech et donne la parole à la Commission financière.

M. Jacques Esseiva donne lecture du préavis :

2.3.6 Crédit d'étude pour les Améliorations foncières pour fr. 61'000.-

A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 61'000.- Toutes les explications ont déjà été fournies par le Conseil communal. Il faut faire cette étude afin de toucher les subventions. Financièrement, la Commune peut absorber cet investissement.

N'ayant pas de question, M. le Syndic transmet le message du Conseil communal qui recommande d'accepter le crédit d'étude pour les Améliorations foncières. Ainsi, il passe au vote.

La demande de crédit pour le crédit d'étude pour les Améliorations foncières pour fr. 61'000.- est acceptée, à main levée, à l'unanimité.

M. Jacques Wicht remercie l'assemblée pour le vote positif.

2.3.7 Crédit pour la mise en place du plan comptable MCH2 pour fr. 50'000.-

M. Jacques Wicht donne les explications nécessaires : établir, préparer, mettre en place le nouveau plan comptable demande des ressources complémentaires sous forme d'aide ou de partenariat. Afin que l'élaboration et la réalisation d'une année comptable soient faites et ce jusqu'au bouclement de l'année 2022, il est nécessaire d'avoir un montant disponible pour des coûts en relation avec notre partenaire « métiers » Data-Consulting ; de même la fiduciaire BDO nous accompagne pour un appui professionnel et ses conseils. Ce montant à disposition ne devrait pas forcément être utilisé en entier, mais nous permet d'avoir une marge en rapport à cette mise en place comptable.

Financement de la totalité de cet investissement par un emprunt ou les liquidités.

Frais financiers					
Intérêts annuels	1.5 %	sur CHF	50'000.00	CHF	750.00
Amortissement annuel	25.0 %	sur CHF	50'000.00	CHF	12'500.00
Total				**CHF**	**13'250.00**

M. le Syndic donne la parole à la Commission financière.

M. Jacques Esseiva donne lecture du préavis :

2.3.7 Crédit d'étude pour la mise en place du plan comptable MCH2 pour fr. 50'000.-

A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 50'000.- Toutes les explications ont déjà été fournies par le Conseil communal. Financièrement, la commune peut absorber cet investissement.

N'ayant pas de question, M. le Syndic transmet le message du Conseil communal qui recommande d'accepter le crédit pour la mise en place du plan comptable MCH2. Ainsi, il passe au vote.

La demande de crédit pour la mise en place du plan comptable MCH2 pour fr. 50'000.- est acceptée, à main levée, par

Oui	**84**
Non	**0**
Abstention	**1**

2.3.8 Edilité – achat d'un tracteur pour fr. 45'000.-

M. Jacques Wicht donne la parole à M. Dominique Kaech pour la présentation de ce crédit.

M. Kaech indique qu'initialement l'achat d'une saleuse avait été abordé puis en discutant, ce tracteur a été trouvé pour un montant raisonnable avec seulement 80h à son actif. Ce tracteur va remplacer celui de Lussy et Villaz-st-Pierre. Aussi, il bénéfice d'une tondeuse à gazon et est très bien équipé.

Financement de la totalité de cet investissement par un emprunt ou les liquidités.

Frais financiers CHF 45'000.-					
Intérêts annuels	1.5 %	sur CHF	45'000.00	CHF	675.00
Amortissement annuel	10.0 %	sur CHF	45'000.00	CHF	4'500.00
Total				**CHF**	**5'175.00**

Questions :

Mme Maya Fontaine demande si les tracteurs actuels sont fichus ?

M. Dominique Kaech précise qu'actuellement ils requièrent beaucoup d'entretien avec les frais qui en découlent. Ainsi un neuf sera plus efficient, sans beaucoup de frais d'entretien.

M. Maya Fontaine demande pourquoi le fournisseur du tracteur s'en sépare s'il est tellement abordable ?

M. Dominique Kaech précise que ce fournisseur a privilégié l'installation de robots.

M. Jacques Wicht complète en relevant que le véhicule de Villaz-st-Pierre a engendré plus de fr. 10'000.- en entretien, ces dernières années. Le nouveau tracteur est d'actualité étant de bonne marque.

M. le Syndic remercie M. Dominique Kaech et donne la parole à la Commission financière.

M. Jacques Esseiva donne lecture du préavis :

2.3.8 Edilité – achat d'un tracteur pour fr. 45'000.-

A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 45'000.- Toutes les explications ont déjà été fournies par le Conseil communal. Financièrement, la Commune peut absorber cet investissement.

N'ayant pas de question, M. le Syndic transmet le message du Conseil communal qui recommande d'accepter le crédit pour l'achat de ce tracteur. Ainsi, il passe au vote.

La demande de crédit pour l'Edilité – achat d'un tracteur pour fr. 45'000.- est acceptée, à main levée, à l'unanimité.

2.3.9 Ecole - achat tableaux interactifs pour fr. 35'000.-

M. Jacques Wicht donne la parole à Mme Laetitia Reynaud pour la présentation de ce crédit.

Mme Laetitia Reynaud indique qu'il s'agit de trois tableaux de dernière génération car les anciens deviennent âgés et leur entretien difficile. Elle donne les explications pour le tableau choisi avec un écran 86', un système à volet et plusieurs surfaces d'écriture. Deux entreprises ont été sollicitées pour une offre, Hunziker et Embrun. Une démonstration a appuyé ces offres. Le choix s'est porté sur le modèle Hunziker.

Frais financiers					
Intérêts annuels	1.5 %	sur CHF	35'000.00	CHF	525.00
Amortissement annuel	25.0 %	sur CHF	35'000.00	CHF	8'750.00
Total				**CHF**	**9'275.00**

M. le Syndic remercie Mme Laetitia Reynaud et donne la parole à la Commission financière.

M. Jacques Esseiva donne lecture du préavis :

2.3.9 Ecole - achat tableaux interactifs pour fr. 35'000.-

A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 35'000.- Toutes les explications ont déjà été fournies par le Conseil communal. Financièrement, la Commune peut absorber cet investissement.

N'ayant pas de question, M. le Syndic transmet le message du Conseil communal qui recommande d'accepter le crédit pour l'achat de ces tableaux interactifs. Ainsi, il passe au vote.

La demande de crédit pour l'école - achat tableaux interactifs pour fr. 35'000.- est acceptée, à main levée, à l'unanimité.

M. Jacques Wicht remercie l'Assemblée au nom des élèves.

2.4 Rapport de la Commission financière (en annexe)

M. Jacques Esseiva transmet le préavis de la Commission financière sur le budget d'investissement.

Cette année est spéciale et la Commission financière a dû se rencontrer plusieurs fois notamment pour des séances d'information pour le passage à MCH2. Nous nous sommes réunis une dernière fois en séance avec le Conseil communal le 23 novembre 2021. Il a fallu cette année plus de temps pour bien assimiler la nouvelle logique de MCH2 et pour comprendre d'où viennent les différences avec les budgets des dernières années. Mme Véronique Bovet nous a fourni des documents supplémentaires. Nous avons eu dans le passé des remarques constructives de certains citoyens qui prétendaient que les budgets étaient faits « à la légère ». Je vous prie de croire que cette année, le travail effectué est immense. Je m'excuse à l'avance de prolonger l'assemblée mais certains points sont importants. Il y aura probablement des doublons pour les explications du Conseil mais il est capital que l'assemblée soit informée de la situation.

- Comparaison budget 2021 et 2022. Il est frustrant de ne pas pouvoir comparer les 2 budgets. Mais suite à nos séances d'information et en nous renseignant auprès d'autres communes, je vous confirme que c'est le cas. J'ai pris 2 documents que je mets volontiers à disposition.
- Les directives du Canton ne sont pas très claires et il y a une interprétation possible, notamment au sujet de la réévaluation des patrimoines administratifs et financiers. De ce fait, les budgets diffèrent fortement d'une commune à l'autre. Par exemple, Vully annonce un bénéfice de fr. 8'800'000 et Gibloux un déficit de fr. 1'000'000. Ce n'est pas facile mais il faut accepter qu'il s'agît d'une année de transition.

Les 5 membres de la Commission financière au complet ont examiné les points qui vous sont soumis lors de cette assemblée. Elles ont porté une attention soutenue aux budgets et ont échangé avec le Conseil sur différentes positions. La Commission financière s'est ensuite retirée pour délibérer et ont donné leur avis au Conseil communal.

M. Jacques Wicht remercie M. Jacques Esseiva pour son rapport, pour le soutien à Mme Véronique Bovet et à notre Conseil communal et il peut relever qu'on fait un travail studieux et réfléchi par rapport à ce qu'on vous présente chaque année.

M. Jacques Wicht passe au vote.

2.5 Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissement

Le budget de fonctionnement 2022 est accepté, par main levée, à l'unanimité.

Le budget d'investissement 2022 est accepté, par main levée, par
Oui 84
Non 0
Abstention 1

M. Jacques Wicht remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

M. le Syndic remercie M. Jacques Esseiva et relève l'excellente collaboration avec la nouvelle Commission financière

3. Finances communales – augmentation de la limite de crédit du compte courant à fr. 500'000.-

M. le Syndic donne les explications nécessaires. Les anciennes Communes de La Folliaz et Villaz-st-Pierre n'avaient pas la même limite de crédit pour leur compte courant. Au vu de la fusion, il est nécessaire d'avoir une limite adaptée à la taille de notre commune.
Ainsi, en collaboration avec notre correspondant à la Banque cantonale de Fribourg, la limite de fr. 500'000.- s'avère être un montant tout à fait adéquat pour notre commune.

M. Jacques Esseiva s'exprime pour la Commission financière :

Le Conseil communal a été tout à fait raisonnable et prudent, car malgré l'augmentation de la taille de la commune, il propose de s'aligner sur le montant de Villaz-St-Pierre avant la fusion. A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'approuver l'augmentation de la limite de crédit du compte courant à fr. 500'000.-

Finances communales – l'augmentation de la limite de crédit du compte courant à fr. 500'000.- est acceptée, par main levée, à l'unanimité.

4. Planification financière 2023 – 2027

M. Jacques Wicht présente et explique cette planification financière qui est projetée à l'écran.

La loi sur les communes régit à son article 86d les dispositions relatives au plan financier. Ce dernier couvre une période de cinq ans et doit régulièrement être mis à jour, au minimum une fois par année. Il est adopté par le Conseil communal, sur préavis de la Commission financière. Il est communiqué à la Commission financière et à l'Assemblée communale. Le Conseil communal y fait figurer les investissements qu'il envisage de réaliser sur cinq ans, ce qui lui permet aussi de calculer les incidences de ces investissements sur le fonctionnement de la Commune pour la même période.

Cette planification financière reste soumise à de fortes variations, surtout en matière fiscale, qui peuvent avoir des incidences non négligeables sur le programme d'investissement initialement prévu. Des surprises en matière d'infrastructures peuvent également bouleverser ce plan financier.

Par ces mesures structurelles d'économies, l'Etat pourra affecter des nouvelles charges aux communes avec des incidences sur les finances communales.

La planification financière qui vous est présentée lors de cette Assemblée communale expose des charges relatives dès l'année 2023. Le Conseil communal est conscient qu'il devra fixer les priorités dans les futurs investissements.

Le passage au plan comptable MCH2 dès 2022 nous indiquera s'il sera nécessaire de prévoir une augmentation du coefficient fiscal lors de la préparation des budgets 2023 et suivants.

N°	Type	LIBELLES	2023	2024	2025	2026	2027
2170	A	Ecole création de salles		1 500 000			
3410	A	Salle sport (Chauffage)		200 000			
6150	A	Réfection de routes diverses	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
6150	A	Réfection Route Chaussia vsp	230 000				
7101	A	Eau Baudia vsp	150 000				
7101	A	Eau Route Chaussia vsp	315 000				
7101	A	Eau selon constructions éventuelles	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
7101	A	Eau liée aux travaux routiers	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
7201	A	Epuration Baudia vsp	300 000				
7201	A	Epuration Blessonney vsp		250 000			
7201	A	Epuration Rte Villarimboud			80 000		
7201	A	Epuration Rte Chaussia vsp	378 000				
7201	A	Epuration selon Réfection de routes diverses	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000
7690	C	Site pollué - Le Vivier (pour mémoire)					

Il commente les différents postes :

- Ecole : actuellement, il y a une stagnation du nombre d'élèves et ainsi une diminution d'une classe pour l'automne prochain ; cela sera revu en fonction des statistiques du nombre d'enfants.

- Salle de sport de Villaz-st-Pierre (chauffage) : cette salle a déjà 20 ans, donc c'est une éventualité pour ce changement de système de chauffage.

- Routes : des réfections diverses selon les priorités mais également en coordination avec les Améliorations foncières.

- Eau – épuration : ces chapitres sont liés à la réfection des routes

- Site pollués : il s'agit du site du Pont de la Glâne où des échantillons ont été prélevés par le SEn mais c'est un dossier en attente, ne sachant pas qu'elle sera la suite.

N'ayant pas de question, M. Jacques Wicht donne la parole à M. Jacques Esseiva pour la Commission financière.

M. Jacques Esseiva donne son rapport pour la Commission financière :

Il ne s'agit pas de demande de crédit mais plutôt d'une vue globale des futurs investissements. Cette planification financière nous semble tout à fait raisonnable et elle est de ce fait acceptée à l'unanimité par la Commission financière. Le temps venu, chaque point fera bien-sûr l'objet d'une demande d'investissement qui devra être validée par l'assemblée communale.

M. le Syndic remercie M. Jacques Esseiva et passe au point 5.

5. Villarimboud – Société de laiterie – vente d'un parchet communal

M. Jacques Wicht donne la parole à Mme Laetitia Reynaud qui s'est occupée du dossier au sein de l'ancienne commune de La Folliaz.

Mme Laetitia Reynaud donne les explications nécessaires, précisant qu'il s'agit d'un renouvellement d'accord. La nouvelle porcherie devant être érigée sur une parcelle privée, la Société de laiterie a approché la commune pour l'achat d'un parchet communal afin de faire l'échange pour une surface de 8000m2. Ce terrain a été taxé par l'Autorité foncière à raison de fr. 3.72/m2 sous réserve de l'obtention du permis de construire de la part de la Société de laiterie. Cet accord de l'assemblée communale de La Folliaz était valable jusqu'à la fin de législature 2016-2021 ; c'est pour cette raison qu'il doit être renouvelé. Le permis de construire de la nouvelle porcherie a été concédé en avril 2021.

M. Jacques Wicht remercie Mme Laetitia Reynaud et donne la parole à M. Jacques Esseiva pour la Commission financière.

M. Jacques Esseiva donne lecture son rapport :

Toutes les explications ont déjà été données. A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'accepter la vente d'un parchet communal à la Société de laiterie

N'ayant pas de questions, M. le Syndic passe au vote.

Villarimboud – Société de laiterie – vente d'un parchet communal est accepté, à main levée, à l'unanimité.

M. Jacques Esseiva, au nom de la Commission financière, adresse ses remerciements à la caissière, Mme Véronique Bovet, pour tout son travail ainsi qu'à tout le Conseil pour leur suivi et implication dans la gestion des finances. Nous devrons relever de nombreux défis durant les prochaines années. La Commission financière vous souhaite de belles fêtes et une bonne année 2022.

M. Jacques Wicht remercie la Commission financière.

6. COGL – approbation de la modification des statuts

M. Jacques Wicht donne la parole à Mme Laetitia Reynaud

Mme Laetitia Reynaud donne les explications concernant la modification desdits statuts qui est due à la mise en place du nouveau plan comptable MCH2 ainsi que la nouvelle Loi scolaire. Elle reprend les points nécessitant des explications selon le tableau présenté à l'écran.

N'ayant pas de question, M. le Syndic passe au vote.

COGL – approbation de la modification des statuts sont acceptés, à main levée, à l'unanimité.

7. RGV – approbation de la modification des statuts

M. Jacques Wicht explique les modifications entreprises selon le tableau projeté à l'écran qui sont dues à l'entrée en vigueur du nouveau plan comptable MCH2.

Aucune intervention n'ayant lieu, M. le Syndic passe au vote.

RGV – approbation de la modification des statuts sont acceptés, à main levée, à l'unanimité.

8. Divers

M. le Syndic :

a. *Office postal* :

La fermeture a eu lieu le 30.11.21 et la mise en place du service à domicile s'est effectuée au 1er décembre 2021. L'agence postale sera insérée dans le magasin Volg dont l'ouverture est prévue le 3 mars 2022 et l'agence postale sera activée le 28 mars 2022.

b. GAGN

Nous vous informons de l'engagement pour le 1er janvier prochain de M. Frédéric Rausis qui travaillera à 60% pour notre Commune et 40% pour l'association du GAGN en tant que fontainier. Ce temps de travail pour la Commune diminuera régulièrement durant les 3 à 4 prochaines années pour augmenter auprès du GAGN. M. Rausis habite à Semsales, est âgé de 44 ans et a une formation dans la construction. Il a jusqu'à récemment travailler dans le Val de Bagnes et durant les hivers conduit les machines de damages de la station de Verbier. Il va terminer ce printemps son brevet fédéral de « fontainier ».

c) Energie solaire – territoire communal

M. Jacques Wicht explique les statistiques : une synthèse pour les années 2020-21 a été faite avec la pose de 3200m2 de panneaux pour 40 installations photovoltaïques et 36m2 pour 3 installations thermiques.

Il commente les données de l'installation de la maison communale sur la base des schémas projetés à l'écran.

d) Majorité

M. Jacques Wicht précise que 26 jeunes ont obtenu leur majorité en 2021. Pour les raisons sanitaires connues, nous n'avons pas pu organiser la traditionnelle soirée pour celles et ceux qui souhaitaient y participer. Cependant, le Conseil communal ne voulait pas simplement annuler cet événement et en remplacement chaque jeune recevra une attention.

Sont présents : Mlle Sallin Inès, MM. Kern Corentin, Magnin Allan, Mauron Noah, Nicolet Jérémy, Oberson Emile, Perier Loris et Perriard Alexandre.

M. Jacques Wicht les félicite et les remercie. Le présent communal leur est remis et c'est immortalisé par une photo de groupe.

N'ayant plus d'information à partager, M. le Syndic ouvre la discussion et donne la parole aux citoyens.

Questions :

M. Patrice Devey demande où en est le projet de création de trottoir à la Route de Villaz à Lussy ? La circulation devenant plus dense sur cette route, étant plus fréquentée et avec l'augmentation de piétons, les habitants de Lussy deviennent impatients.

Aussi, il aborde un deuxième sujet concernant le réseau d'eau : dans le cadre de l'incendie de l'habitation de la famille Grossrieder, il relève le travail conséquent et de longue haleine des pompiers. Un tel évènement s'avère gourmand en eau et il a été remarqué rapidement un manque d'eau. La question est de savoir pourquoi la fourniture en eau a été rapidement insuffisante et si des améliorations sont prévues ?

M. Jacques Wicht répond à la première requête, le trottoir :

Un crédit de fr. 442'800.- a été voté pour ce projet dans l'ancienne Commune de La Folliaz. Il y a eu différentes oppositions qui ont ralenti le projet. Cet objet est actuellement mis en priorité au sein du Conseil communal. Une révision du projet est demandée au bureau d'études Jeanneret et une présentation est prévue ce printemps afin d'avancer.

M. Jacques Wicht aborde le deuxième sujet : réseau d'eau

Il relève effectivement une baisse de pression étant en bout de ligne, il a fallu tirer d'autres courses. Un bouclage doit être fait et il est prévu dans le cadre de la réalisation du trottoir à la Route de Villaz.

M. Jean-Daniel Roux complète en relevant un crédit voté de fr. 100'000.- pour l'amélioration du bouclage qui sera effectué lors de la création du trottoir.

M. Olivier Repond aborde le sujet de l'engagement d'un fontainier qui habite Semsales. Il pense qu'une personne plus proche serait plus adéquate, spécialement pour le déneigement.

M. Jacques Wicht précise que la décision s'est prise avec le comité du GAGN avec la volonté d'avoir quelqu'un d'expérience. M. Rausis travaille au Val de Bagnes dans la branche de la gestion de l'adduction d'eau. Le niveau de 30 minutes pour le déplacement est respecté et également autorisé pour arriver sur place. En priorité, ce sera notre personnel communal qui est sollicité puis le fontainier.

La parole n'étant plus demandée et le tractanda étant épuisé, M. le Syndic termine cette assemblée et remercie toutes et tous pour votre participation. Merci pour la confiance que vous témoignez à votre Conseil communal

Un grand merci aux membres de la Commission financière, à son président M. Jacques Esseiva. Merci aux membres de toutes les commissions qui ont été appelées à se réunir durant l'année écoulée.

Merci à toute l'équipe de l'administration communale pour son engagement, à nos employés de l'édilité. Merci à nos concierges qui s'occupent de tous nos bâtiments. Merci également à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche de notre commune.

A toute l'équipe du Conseil communal, merci pour son engagement, son travail, et la bonne entente qui règne. Merci Chèr(e)s Collègues.

En cette période très particulière, le Conseil communal tient à transmettre à toutes les personnes touchées de près ou de loin par cette pandémie notre plus vif soutien dans les moments traversés.

Il tient à rappeler à chacune et chacun qu'il est nécessaire de maintenir notre grande prudence et de respecter toutes les dispositions déjà en vigueur et celles qui seront mise en place ces prochains jours. Il sera difficile de passer les Fêtes comme nous aurions aimé le faire, mais il est nécessaire de concéder encore quelques sacrifices afin que dans une année nous puissions dire : **C'EST DERRIERE.**

Il souhaite à toutes et tous une très belle fête de Noël et présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022. Que la santé, la joie et le succès vous accompagnent.

Il est 23h et il lève cette assemblée. MERCI

L'assemblée est levée à 23h.

Le Syndic
Jacques Wicht

La Secrétaire
Christiane Rime

Conseil communal VILLAZ